

Association Syndicale Libre
Des Propriétaires de L'Orée d'Orvault
4 rue de la grange
44700 Orvault

Orvault, le 9 avril 2024

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'ASLP Orée d'Orvault du 28 mars 2024

Membres présents :

41 copropriétaires.

Membres ayant donné pouvoir :

53 copropriétaires

L'AG atteint le quorum avec **94** propriétaires ayant voté sur un total de 140.

A la date du 9 avril, 109 cotisations ont été versées.

Nous vous rappelons que la cotisation de 160 euros est exigible à la date de l'Assemblée Générale et que vous disposez du RIB sur lequel réaliser le virement sur le site internet de l'association (www.aslpoo.fr). Merci aux retardataires de régulariser leur règlement afin de pas donner un surcroît de travail aux membres du bureau.

Nous souhaitons également vous préciser qu'une coquille au niveau du montant des réserves a été identifiée dans la convocation à l'AG. Les documents corrigés ont été présentés en AG et sont joints au présent compte rendu

Délibérations

Résolution 1 : est nommé Président de Séance Benoit Girardet, président de l'ASLP et est nommé secrétaire de séance Stan Vinot, Secrétaire de l'ASLP.

Résultat des votes

Nombre de pour :	94
Nombre de contre :	0
Nombre d'absentions :	0
Nombre d'absents :	46

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Résolution 2 : après lecture du rapport d'activité du bureau de l'ASLP et des comptes financiers 2023, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour un montant de + 3 947,39 euros.

Résultat des votes

Nombre de pour :	94
Nombre de contre :	0
Nombre d'absentions :	0
Nombre d'absents :	46

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Résolution 3 : l'assemblée générale donne quitus au bureau de l'ASLP pour sa gestion.

Résultat des votes

Nombre de pour :	94
Nombre de contre :	0
Nombre d'absentions :	0
Nombre d'absents :	46

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Résolution 4 (résolution ajoutée en séance) : l'assemblée approuve la poursuite de l'étude en cours sur l'éclairage du chemin de la Jalière et l'objectif d'en faire la présentation à la Fédération du Bois Ragenet afin de soumettre l'idée d'un partage de l'investissement

Résultat des votes

Nombre de pour :	88
Nombre de contre :	0
Nombre d'absentions :	6
Nombre d'absents :	46

Résolution 5 : l'assemblée approuve le budget prévisionnel pour l'exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 fixant un total de dépenses de 23 760 euros et des recettes de 23 760 euros soit un résultat nul.

Résultat des votes

Nombre de pour :	94
Nombre de contre :	0
Nombre d'absentions :	0
Nombre d'absents :	46

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président
Benoit GIRARDET

Association Syndicale Libre
Des Propriétaires de L'Orée d'Orvault
4 rue de la grange
44700 Orvault

Le Secrétaire
Stanislas VINOT



Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'ASLP Orée d'Orvault du 28 mars 2024

Points abordés :

1) Fédération du Bois Raguenet

Rappel du rôle de la Fédération : elle rassemble les 8 ASLP qui composent le lotissement du Bois Raguenet. Son rôle principal est d'entretenir les espaces communs (parc) et d'employer un jardinier qui est mis à disposition en partie aux ASLP.

Du fait de son nombre de copropriétaires, notre ASLP est la plus grosse contributrice avec l'ASLP les Phénix.

L'activité du jardinier est jugée très satisfaisante. 232 heures de jardinier étaient prévues pour notre ASLP. 166 heures ont été réalisées soit un temps non réalisé de 66 heures.

Pour compenser, la Fédération a offert 38 heures de travail bénévole sur des chantiers de l'ASLP (découpe bois, nettoyage parcelles). Une diminution de notre budget heures va être réalisée sur 2024 (-24 heures)

Actions 2023 :

- Travaux d'élagage et d'abattage
- Remplacement d'un jeu à bascule
- Chantier de coupe de lauriers en février.

Projets 2024 :

- Maintien d'une politique d'élagage et d'abattage afin de préserver le patrimoine.
- Achat d'une herse rotative pour passer sur les dégâts des sangliers
- Participation à des projets relatifs à la vie de quartier
- Augmentation salariale du jardinier de +4%

Equilibre financier (en k€):

Dépenses	2023	2024 (budget)
personnel	36	38
Entretien et mise en valeur du parc	13	14
provisions	9	9
Achats divers	5	5
impôts	2	3
Total	65	69

Recettes	2023	2024 (budget)
cotisations	63	64
Divers	2	2
provisions	1	2
Total	66	68

Actif	2023
banque	3
Livret Bleu	58
Résultat	0
Total	61

Passif	2023
Réserves Fédération	6
provision travaux étang	14
Provision remplacement équipement	41
Total	61

2) Rapport d'activité de l'ASLP

Actions 2023

- Travaux d'élagage chez des riverains
- Pilotage de l'activité du jardinier
- Premier nettoyage du chemin descendant au pont de la Jalière
- Poursuite des réflexions sur la sécurité de nos chemins, l'éclairage du chemin d'accès au tram, la mise à jour du site internet, la mise à jour des statuts

Projets 2024 :

- Poursuite de l'aménagement du chemin descendant au pont descendant à la Jalière
- Poursuite des projets en cours (voir ci-dessus)

Comptes financiers au 31/12/2023

Cf comptes présentés en annexe

Les produits de l'exercice s'élèvent à 23 671,90€ et les dépenses à 19 724,51€. Un bénéfice de 3 947,39€ est dégagé sur l'exercice. Ce bénéfice s'explique par la non-réalisation de travaux sur 2023, des recettes supplémentaires liées aux taux d'intérêt du livret A et des ventes de bois de chauffage.

Budget 2024

Cf comptes présentés en annexe

Montant des dépenses et des recettes : 23 760€.
=> budget à l'équilibre

Montant de la cotisation 2023 : 160 € (idem N-1)

3) Renouvellement du bureau

Bureau actuel :

Président : Benoit GIRARDET

Trésorier : Gaël DIQUÉLOU

Secrétaire et Webmaster : Stanislas VINOT
Secrétaire adjoint : Benoit AUDUREAU
Travaux et espaces verts : Nicole LÉORAT / Jean François PETIOT
Projet Eclairage : Marc Souchet

Départs :

- Travaux et espaces verts : Nicole Léorat
- Président : Benoit Girardet

Arrivée :

- Membre : Benoit Girardet
- Membre : Laurent Coutelier

Nous recherchons une 3^e personne souhaitant par exemple participer au secrétariat de l'ASLP

4) Questions abordées

a) Moutons

Depuis le vol de nos 3 moutons, l'enclos situé près des terrains de tennis est vide. Les copropriétaires présents ont pu échanger sur l'opportunité de remettre des moutons dans cet enclos. Il est conclu par l'assemblée qu'il ne paraît pas opportun de racheter des moutons tant que le risque de vol et donc de maltraitance animal ne diminue pas.

b) Projet d'éclairage du sentier pédestre reliant l'avenue du Bois Raguenet au rond-point de la Jalière :

L'objectif est de faire de cette partie du sentier (environ 100m) un lieu de passage plus rassurant, en particulier durant les périodes d'hiver où il fait sombre dès 17h00 ainsi qu'avant 8h00. Les contraintes prises en compte sont d'éviter de créer une gêne pour les maisons situées de chaque côté du sentier, éviter de détériorer les arbres et racines, veiller à avoir un coût d'installation et de maintenance acceptable.

Les solutions étudiées sont :

- Lampadaires filaires
- Lampadaires solaires avec cellules solaires sur chaque pied
- Lampadaires solaires avec 1 panneau solaire déporté

Nous avons rencontré des membres de l'équipe municipale fin juin 2023, sans résultat.

Nous sommes accompagnés par le bureau d'étude de Nantes Métropole qui nous apporte des informations et une expertise importante.

Le montant de l'investissement pourrait être de 8 500€ HT à 20 000 € HT.

Après échanges et partages d'opinions et de questions, une résolution est proposée afin de décider en AG de la poursuite du projet.

La majorité étant atteinte, il est décidé de poursuivre l'étude afin de faire un choix, déterminer le budget nécessaire et apporter la discussion à la fédération du Bois Raguenet afin de soumettre l'idée d'un partage de l'investissement avec les autres associations de copropriétaires car le sentier n'est pas utilisé uniquement par les personnes situées dans notre périmètre.

c) Présentation du GPO

La Mairie, la Police Municipale et la Police Nationale ont souhaité au cours de l'assemblée générale de la Fédération du Bois-Raguenet, qui s'est tenue le 19 décembre dernier, présenter le projet de « Groupe de Partenariat Opérationnel » pour le quartier du Bois Raguenet. Le GPO est une action délimitée dans le temps (entre 3 et 6 mois) visant à atteindre des objectifs mesurables. Ainsi ce GPO portera sur la sécurité routière mais aura un objectif plus large : En assurant une présence soutenue et visible, les forces de l'ordre souhaitent contribuer à modifier des

comportements et, plus précisément concernant notre quartier, à prévenir les problèmes de démarchages, de cambriolages, d'incivilités dans le parc et aux abords de l'étang, ou encore de circulation routière entre le camp des Basses-Landes et celui de la Jalière via les avenues traversant notre quartier.

Exceptionnellement, des représentants de l'ARBR (Association des Résidents du Bois-Raguenet), de l'AIPE (Association Indépendante des Parents d'Elèves du Bois-Raguenet) et du collectif Vigilance Bois Raguenet étaient présents à cette réunion.

Un bilan formel des actions engagées dans le cadre du GPO sera effectué courant 2024.

d) Questions diverses

Les questions diverses reçues par mail sont abordées en séance.

e) Rappels utiles :

- Il est interdit de déposer des déchets verts dans les zones de compost du parc.
- Chaque propriétaire doit élaguer les arbres en limite du domaine public
- Il convient de signaler au bureau de la Fédération ou de l'ASLP Orée d'Orvault tout besoin d'élagage d'un arbre en bordure du parc et de ne pas le faire soi-même.
- Les feux de jardin sont interdits
- Il est rappelé que le règlement intérieur de l'ASLP est tombé en désuétude : c'est le PLU de Nantes Métropole qui s'applique.
- Un copropriétaire rappelle, à raison, qu'il est interdit de stationner son véhicule sur les trottoirs.

Annexe : états Financiers définitifs 2023 et Budget 2024

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIETAIRES DE L'OREE D'ORVAULT

ANALYSE DU BUDGET 2023 ET PRESENTATION DU BUDGET 2024

DEPENSES	BUDGET 2023			BUDGET 2024
	Prévision	Réalisation	Taux	Prévision
Cotisation Fédération	8 400,00 €	8 400,00 €	100,0%	8 680,00 €
Journées Jardinier	9 193,00 €	9 193,00 €	100,0%	8 918,00 €
Travaux réfection chemins piétonniers	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!	1 000,00 €
Élagage - Abattage	2 000,00 €	972,00 €	48,6%	2 200,00 €
Moutons	160,00 €	72,97 €	45,6%	70,00 €
Plantations mellifères - Bulbes	200,00 €	0,00 €	0,0%	200,00 €
Entretien - Réparations	1 300,00 €	179,80 €	13,8%	1 000,00 €
frais juridiques	500,00 €	0,00 €	0,0%	500,00 €
Assurance SMACL	480,00 €	518,00 €	107,9%	530,00 €
Affranchissement	100,00 €	18,70 €	18,7%	52,00 €
Impôts Fonciers	207,00 €	221,00 €	106,8%	240,00 €
Frais de Réception	300,00 €	89,04 €	29,7%	300,00 €
Frais Bancaires	60,00 €	60,00 €	100,0%	70,00 €
TOTAL DEPENSES	22 900,00 €	19 724,51 €	86,1%	23 760,00 €

RECETTES	BUDGET 2023			BUDGET 2024
	Prévision	Réalisation	Taux	Prévision
Cotisations Copropriétaires	22 400,00 €	22 240,00 €	99,3%	22 400,00 €
Intérêts Financiers livret A	150,00 €	911,90 €	607,9%	600,00 €
Vente Bois Chauffage	0,00 €	520,00 €		600,00 €
Produits Divers	0,00 €	0,00 €		160,00 €
TOTAL RECETTES	22 550,00 €	23 671,90 €	105,0%	23 760,00 €

PRELEVEMENT SUR RESERVES	350,00 €	-3 947,39 €	-1127,8%	0,00 €
--------------------------	----------	-------------	----------	--------

EQUILIBRE BUDGET	22 900,00 €	19 724,51 €		23 760,00 €
------------------	-------------	-------------	--	-------------

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2023	3 947,39 €	EXCEDENT
-------------------------------------	------------	----------

LA COTISATION 2024 EST FIXEE A : 160,00 €

ETAT DES SITUATIONS BANCAIRES ET DES RESERVES

SITUATION BANCAIRE AU 1er JANVIER 2023

Livret A	26 357,29 €
Compte courant	5 155,05 €
Disponibilités	31 512,34 €

RECAPITULATIF GESTION 2023

Total charges	19 724,51 €
Total produits	23 671,90 €
Différence	3 947,39 €

RESERVES AU 31 DECEMBRE 2023

Réserves au 01/01/2023	22 923,74 €	
Résultat 2023	3 947,39 €	
Réserves au 31/12/2023	26 871,13 €	A

SITUATION BANCAIRE AU 31 DECEMBRE 2023

Livret A	26 869,19 €	
Compte courant	403,94 €	
Disponibilités	27 273,13 €	B

Mouvements comptabilisés en 2023 et réalisés en 2024	-402,00 €	C
--	-----------	---

A-C=B 27 273,13 VRAI